

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

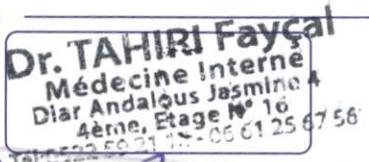
Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02497 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : Benzazis Brahim
 Date de naissance :
 Adresse :
 Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

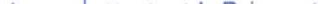
Cachet du médecin :

 Date de consultation : 14/08/2023
 Nom et prénom du malade : Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : HTA/DPY neuropathie périphérique
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : Benzazis

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16.09.2023	CS.	5.	5000	 Dr. TAHIRI Fayçal Médecine Interne Dr. Andalouss JASMINE 4 Avenue Pasteur N° 14 1000 TUNISIE Tél: 50 88 67 56                 

EXECUTION DES ORDONNANCES CLINIQUE

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la facture
<i>PHARMACIE HASBANI</i> <i>LE VEAU SAIDI</i> <i>AL-TAHANIYAH HASBANI</i> <i>AL-TAHANIYAH HASBANI</i>	14/09/23	107.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 LABORATOIRE REGAGUI Casablanca	21/09/23	3600 Frs 0.85	581.100

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



المصحة الأوروبية للدار البيضاء CLINIQUE EUROPEENNE DE CASABLANCA

Chirurgie cardio-vasculaire / Cardiologie - Neuro-chirurgie - Chirurgie thoracique - Chirurgie orthopédique - ORL
Chirurgie esthétique - Urologie / Gynécologie - Chirurgie digestive et de l'obésité - Endoscopie digestive - Réanimation
24h/24 Urgences - Radiologie : - IRM 1,5T - Scanner 64B/128 - Echographie & doppler

Facture

Group: CEC

Hopital: Clinique Européenne de Casablanca

Tél: 05 22 36 33 33

Patient: BENNIS BRAHIM

Modalite de Paiment: Dossier mutuel

Organisme: MUPRAS

ICE Organisme: 001526005000070

Facture N°: 3050/2023

Facturée le: 2023-09-14

Entrée le: 2023-09-14

Sortie le: 2023-09-14

Prestation	Quantité	Tarif unitaire	Montant total
Consultation De Spécialiste	1	500.00	500.00
Total			500,00 MAD

Arrête la présente facture à la somme de:
Cinq Cents Dirhams Et Zéro Centimes

Encaissements

Encaissement Patient	500,00 MAD
Encaissement Organisme	0,00 MAD
Encaissement Total	500,00 MAD
Solde	0,00 MAD



Docteur Fayçal TAHIRI

Diplômé de l'Université de New York

Spécialiste en médecine Interne

Gérontologie

Médecine préventive



الدكتور فيصل الطاهري

خريج كلية الطب بنيو يورك

احصائي الامراض الباطنية

طب الشيوخة

الطب الوقائي

N[°] Brahim Benm's
le 16.09.2023



56,60 1) Ch (nox.)
N² cp pdt 10 jours
N⁴ cp pdt 15 jours.

REVEAL
PHARMACEUTICALS
M.TAHIRI SARL
10 Ave. AgaHASSANI
Hay Hassani, Afghanistan
Tél: 0522 90 32 63 - Casablanca
Fax: 0522 90 46 04

136,50 2) Alyse 25 mg
2cp le m^r pdt 7jurs.
1cp le m^r pdt 7jurs

26,90 3) odra 1mg (70ml.)
1cp mth.

437,00 4) Janumt 50/1000 mg (1ml)
1cp mth. et sur.

419,00 5) For xiga 1mg (1ml)
1076,00

Dr. TAHIRI Fayçal
Médecine Interne 4
Andalous 4, Bouskoura Casablanca
Appart N° 16, Etage 4, 106000000005
Tél.: 06 61 256 756 (urgence)
Fax: 05 22 58 13 06 61 25 67 56

الاندلس 3، عمارة ياسمين، الطابق 4، الشقة 16 بوسكورة - الدار البيضاء
Andalous III, Imm jasmine 4, Etage 4, Appart N° 16, Bouskoura-casablanca Fix : 05 22 592 118 Tél.: 06 61 256 756 (urgence)

Gmail : drfaycaltahiri@gmail.com - ICE : 00283337700005 - INPE : 091262063

ALYSE® 25 mg
PRÉGABAINE
GÉULES

PRÉGABALINE
GÉLULES

56 GÉLULES

Lot.:

Exp.:

PPV: 136DH50



Voie orale

© ABDIIBRAHIM

bottUra
Allée des Casuarinas - Aïn Sefra

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH

6 118001 185023

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V : 56DH60
LOT : 23E001
PER..04 2022

6 118000 061465

6 118001 185023

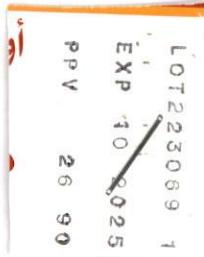
6 118001 185023

Distribué par MSD MAROC.
AMM N° : 268/19/DMP/21/NBO

P.P.V: 437,00 DH.



6 118001 160495





مختبر التحاليل الطبية الرڭاڭي

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGAGUI

S. MESTASSI
Biologiste Diplomé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

FACTURE N° : 2309182049

Casablanca le 18-09-2023

Mr Brahim BENNIS

Date de l'examen : 18-09-2023

INPE :

Caisse : **MUPRAS**



Analyses :

Récapitulatif des analyses				
CN	Analyse	Clé	Clé	Total
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E11.5	E	11.50 MAD
0101	Albuminémie (Méthode immunologique)	B60	B	53.40 MAD
0100	Acide urique	B30	B	26.70 MAD
0138	CPK	B100	B	89.00 MAD
0439	Vitamine D	B450	B	400.50 MAD
Total				581.10 MAD

TOTAL B : 640

TOTAL DOSSIER : 581.1DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent quatre-vingt-un dirhams dix centimes



Docteur Fayçal TAHIRI

Diplômé de l'Université de New York
Spécialiste en médecine Interne
Gérontologie
Médecine préventive



الدكتور فيصل الطاهري

خريج كلية الطب بنيويرك
أخصائي الامراض الباطنية
طب الشيخوخة
طب الوقائي

le 14.09.2023

Mr Brahim Bennic

AL bumineluk

Vit D.

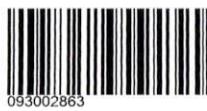
CPK
Acide urique

Dr. TAHIRI Fayçal
Médecine Interne
Diar Andalous Jasmin 4
4ème Etage N° 16
Tél: 05 22 592 118 - 06 61 25 67 56





S. MESTASSI
Biologiste Diplômé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand



Né (e) le: 25-08-1940, âgé (e) de : 83 ans
Enregistré le: 18-09-2023 à 12:13
Edité le: 18-09-2023 à 16:52
Prélèvement : au labo
Le : 18-09-2023 à 12:24

Mr Brahim BENNIS

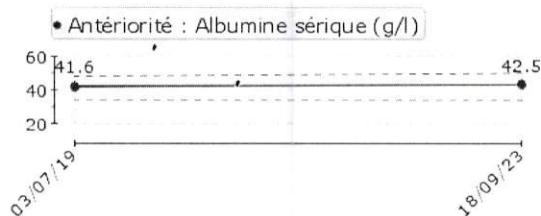
Référence : 2309182049

Prescrit par : Dr TAHIRI Faiçal

BIOCHIMIE SANGUINE (Cobas c311/AU 480)

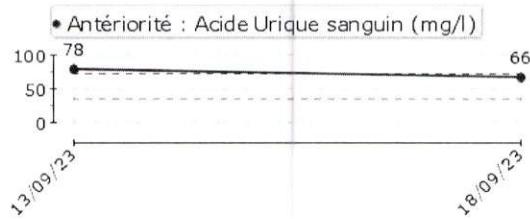
03-07-2019

Albumine sérique 42.5 g/l (34.0–50.0) 41.6



13-09-2023

Acide Urique sanguin 66 mg/l (35–72) 78
393 µmol/l (209–429) 465



MARQUEURS CARDIAQUES

CPK 125 UI/l (39–308)
(Créatine kinase)



T. Sup.

Compte rendu imprimé en **recto verso** ; prière de tourner la page si nécessaire

Page 1 sur 2

Enregistré le: 18-09-2023 à 12:13
Edité le: 18-09-2023 à 16:52
Prescrit par : Dr TAHIRI Faiçal

Mr Brahim BENNIS

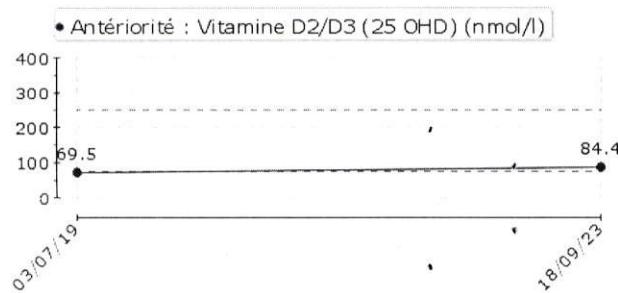
Né (e) le : 25-08-1940, âgé (e) de : 83 ans
Référence : 2309182049

VITAMINOLOGIE

03-07-2019

Vitamine D2/D3 (25 OHD)
(Chimiluminescence)

84.4 nmol/l (75.0–250.0) 69.5
33.8 ng/ml (30.0–100.0) 27.8



Valeurs souhaitables : 75–250 nmol/l
Insuffisance : 25–75 nmol/l
Carence : < 25 nmol/l
Possibilité intoxication : > 375 nmol/l

